

AUX PARENTS DES ELEVES DU COLLEGE – RENTREE 2023

Les vacances se terminent, il nous faut prévoir à présent la reprise des classes en septembre. Nous vous communiquons dans ce courrier les renseignements nécessaires pour la nouvelle année scolaire.

LA RENTREE

De la 6^e à la 3^e : Nous accueillerons **TOUS** les élèves le **LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023 à 8h40**. La rentrée en classe des élèves se fera avec leur professeur principal, un café sera offert aux parents par l'association de parents d'élèves devant le bâtiment administratif.

Le jour de la rentrée, les élèves apporteront juste de quoi écrire (bloc-notes ou cahier de brouillon et trousse).

QUELQUES INFOS

- ↗ **AGENDA** : le collège fournit à tous les élèves un agenda – carnet de liaison.
- ↗ **STRUCTURE POUR LA RENTREE 2023** : 2 classes de 6^e, 2 classe de 5^e, 2 classe de 4^e, 2 classes de 3^e.
- ↗ **TRANSPORT SCOLAIRE** : Cap Cotentin est en charge de la gestion des transports scolaires. Pour toute information, vous pouvez prendre contact au numéro : 0 806 079 530 ou sur leur site <https://www.capcotentin.fr> . **La ligne C dessert Cherbourg-St Pierre Eglise avec un arrêt devant l'établissement avec des horaires correspondant le matin et le soir.**
Rappel : Afin d'assurer la sécurité des transports, **il est impératif que les élèves restent assis et calmes pendant les trajets et doivent porter le gilet fluorescent**. Chacun doit avoir une attitude respectueuse pour la sécurité de tous.
- ↗ **LIVRES CONSERVES PENDANT LES VACANCES** : les élèves qui ont souhaité conserver des livres pendant les vacances pour les révisions doivent être rendus **le 28 août avant 16 h**, faute de quoi nous nous verrions dans l'obligation de les facturer.
- ↗ **LIVRES DE CLASSE** : les livres scolaires sont prêtés gratuitement aux élèves de toutes les classes. Ils sont remis aux élèves le jour de la rentrée. Il vous sera demandé de **donner au professeur principal, le jour de la rentrée, un chèque de caution de 15 euros** (qui ne sera pas encaissé) et qui vous sera restitué ou détruit en fin d'année si les livres sont rendus en bon état.
- ↗ **LES LOTS DE FOURNITURES** : Les lots commandés en juin seront disponibles et à retirer **impérativement** avant la rentrée du 4 septembre : **jeudi 31/08 matin entre 10 h et 12 h 30** ou **vendredi 1^{er}/09 après-midi entre 14 h 30 et 16 h**.

DATES A NOTER (prévisionnel)

- ↗ Réunions avec le professeur principal :
 - **Jeudi 7 septembre à 17 h** pour les 6^e et les 5^e
 - **Lundi 11 septembre à 17 h** pour les 4^e et les 3^e
- ↗ Séjour de cohésion pour les 6^e les lundi 11 et mardi 12 septembre (en journée)
- ↗ Cette année, renouvellement du découpage en semestre. Des bilans intermédiaires seront faits entre les professeurs et les familles
- ↗ Réunions parents/professeurs :
 - 6^{ème} Lundi 20 novembre à 16 h 45
 - 5^{ème} : Jeudi 23 novembre à 16 h 45
 - 4^{ème} : Mardi 28 novembre à 16 h 45
 - 3^{ème} : Jeudi 30 novembre à 16 h 45
- ↗ Stage pour les 3^e : **du lundi 29 janvier au vendredi 2 février 2024 (une convention de stage doit être remplie)**
- ↗ Stages pour le dispositif « Réussir autrement »
 - **Mercredi 15 novembre au vendredi 17 novembre 2023**
 - **Lundi 29 janvier au vendredi 2 février 2024**
 - **Mardi 25 mars au vendredi 29 mars 2024**
- ↗ Portes ouvertes : Vendredi 2 février de 17 h à 20 h
- ↗ DNB Blanc 3^e : **jeudi 11 et vendredi 12 janvier & lundi 6 et mardi 7 mai**
- ↗ Oral Blanc du DNB : **mercredi 13 mars** (pas classe pour 5^{ème} et 4^{ème})
- ↗ Oral DNB : **mercredi 12 juin**
- ↗ Spectacle (Chorale et théâtre) : **vendredi 31 mai – samedi 1^{er} juin**
- ↗ Fête de l'école – Kermesse : **Vendredi 28 juin**

VACANCES 2023.2024 (B.O. Education Nationale)

Rentrée des élèves	Lundi 4 septembre 2023
Vacances de la Toussaint	Du samedi 21 octobre au lundi 6 novembre
Vacances de Noël	Du samedi 23 décembre 23 au Lundi 8 janvier 2024
Vacances d'hiver	Du samedi 24 février au lundi 11 mars
Vacances de printemps	Du samedi 20 avril au lundi 6 mai
Pont de l'ascension	Du mardi 7 mai au lundi 13 mai
Vacances d'été	Samedi 6 juillet

Les vacances débutent les jours indiqués, après les cours. Pour les élèves qui n'ont pas cours le samedi, les vacances débutent le vendredi après les cours. Les cours reprennent le matin des jours indiqués.

- ✉ **TARIFS 2023-2024** : voir sur la page du site internet : <http://notredame-saintpierreeglise.fr/index.php/notre-dame/infos-rentree>
- ✉ **MODES DE PAIEMENT** : Vous pouvez régler en espèces, par chèques établis à l'ordre du Collège Notre Dame ou par prélèvement automatique. **Il vous est possible d'effectuer un premier versement pour le 15 septembre afin d'étaler le règlement du 1^{er} trimestre qui se compose de 4 mois (merci de se rapprocher de la comptabilité).**
Nous prions les familles qui auraient besoin de conditions particulières, de prendre contact avec le Chef d'Etablissement ou la comptable qui sont à leur disposition pour en examiner les modalités.
- ✉ **AIDES** :
 - ✉ Bourses nationales (en fonction des revenus 2022 sur avis d'imposition 2023)
 - ✉ Bourses départementales
 - ✉ Aide à la gratuité (si les revenus avoisinent le RSA)
 - ✉ ...
 En début d'année, les barèmes vous seront transmis par les enfants. Si vos revenus sont dans les fourchettes proposées, vous pouvez demander à l'accueil un dossier à compléter. Nous le transmettons ensuite aux services compétents. Les sommes allouées sont versées à l'école pour versement aux familles ou dégrèvement de la facture.
- ✉ **ASSURANCES** : l'assurance « individuelle accident » (IA) est obligatoire. Vous trouverez une proposition d'assurance à 11€50 par an avec la « Mutuelle St Christophe » (voir la proposition sur le site (<http://notredame-saintpierreeglise.fr/index.php/notre-dame/infos-rentree>)). Pour ceux qui ont déjà une assurance, merci de nous **fournir une attestation « Individuelle Accident » dès la rentrée impérativement, sinon celle-ci vous sera facturée.**

INFORMATIONS PRATIQUES

- ✉ **ACCUEIL/ETUDE** :
 - A partir de 8 h : **accueil au CDI**
 - Un **encadrement** gratuit est proposé **jusqu'à 17 h sur la cour** puis une **étude de 17 h à 18 h**.
 - Participation pour l'étude du soir : 1,10€ par soir pour les occasionnels – forfait 10,70€ mensuel (à partir de 3 soirs)
- ✉ **CERTIFICAT DE SCOLARITE** : il sera établi sur demande.
- ✉ **PHOTO SCOLAIRE** : elle aura lieu la **semaine du 25 septembre**. Si toutefois vous ne souhaitez pas que votre enfant soit photographié, vous voudrez bien nous le signaler par écrit avant cette date (le fait que votre enfant soit pris en photo ne vous engage en aucun cas à l'acheter).
- ✉ **MEDICAMENTS** : l'établissement n'ayant pas d'infirmière, aucun médicament ne peut être distribué aux élèves. En cas de traitement particulier (Etablir un PAI), il faut s'adresser à l'accueil.
- ✉ **ABSENCES** : Toute absence **prévue ou imprévue doit être obligatoirement signalée à l'accueil de l'établissement par téléphone** ou par mail **avant 10 h. A son retour, l'élève doit passer à l'accueil** avant son entrée en classe avec un **bulletin d'absence** (carnet de liaison) **complété et signé** par les parents.
- ✉ **A.P.E.L.** : l'Association des Parents d'Elèves du Collège Notre Dame vous invite à la rejoindre et à vous engager dans la vie de l'établissement suivant votre disponibilité. Une réunion sera organisée en début d'année scolaire.
- ✉ **PASTORALE** : Les renseignements seront donnés à la rentrée.
- ✉ **ACCES « ECOLE DIRECTE » CAHIER DE TEXTE ET NOTES EN LIGNE** : Les renseignements et codes d'accès (parents et élèves) seront donnés POUR LES NOUVEAUX à la rentrée. *Attention pas de changement de code pour les anciens élèves.* Tous les documents concernant la scolarité passeront via ce site.
- ✉ **SITE INTERNET et communication par mails** : <http://notredame-saintpierreeglise.fr/>
Dans une démarche écologique, **nous communiquerons uniquement via Ecoledirecte**. Merci de nous indiquer tout changement d'adresse mail et ou domicile.
- ✉ **PRESENCE DES ELEVES** : Afin de garantir la sécurité des élèves et leur assurer un temps de travail optimal, les élèves n'ont pas la possibilité de quitter l'établissement en début ou fin de journée sur les heures d'étude. **La présence des élèves est obligatoire de 8 h 40 à 16 h 30.**
- ✉ **ACTIVITES DU MERCREDI APRES-MIDI (Association Sportive, Théâtre, Danse, Retenue...)** : les élèves n'ont pas le droit de **sortir de l'établissement pendant la pause déjeuner du midi. Ils doivent prévoir leur pique-nique.**

HORAIRES JOURNALIERS DES ELEVES

MATIN :	8 h 40 à 12 h 35	lundi, mardi, jeudi, vendredi
APRES-MIDI :	13 h 30 à 16 h 30	lundi, mardi, jeudi, vendredi
MERCREDI MATIN :	8 h 35 à 12 h 30	pour les 5^e, 4^e et 3^e

Les heures de retenues seront programmées le mercredi après-midi de 13 h à 14 h 30

(Sachez que l'Equipe Educative privilégiera toujours le dialogue avec l'enfant et sa famille. Toutefois en cas de sanction, dans une relation de confiance, nous vous demandons une étroite collaboration et nous ne pourrions accepter de report des sanctions).

HORAIRES DU SECRETARIAT-COMPTABILITE

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8 h – 12 h 15 & 13 h 15 – 17 h / Mercredi : 8 h – 12 h 15

Nous vous souhaitons ainsi qu'à vos enfants, une agréable fin de vacances et vous remercions pour la confiance que vous nous accordez par l'inscription ou la réinscription votre enfant dans notre établissement. Mme PEPIN, Cheffe d'Etablissement